



# Conseil Municipal de LIGSDORF (Haut-Rhin) SÉANCE DU 25 JUIN 2024

Nombre de Conseillers Élus	11
Nombre de Conseillers en fonction	11
Nombre de Conseillers qui ont pris part aux délibérations	11

**Étaient présents** : BRUGGER Doris, BLIND David, HENGY Raymond, RITTY Yolande, ANTONY Thomas, HENGY Martine, HENGY Sébastien, KAUFFMANN Nicolas, MEISTER Josiane, MULLER Noël, SCHOFFIT Paul

**Absent excusé** : Néant

Mme Doris BRUGGER, Maire, indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Mme Le Maire sollicite l'approbation de l'Assemblée délibérante pour rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'approbation de la charte NATURA 2000. Les membres présents donnent leur accord pour rajouter ce point à l'ordre du jour (point N°4).

**1. Intervention de Mme Rachel MANDAGLIO de la Communauté de Communes du Sundgau pour présenter la charte NATURA 2000**

La charte NATURA 2000 est un outil de protection et de préservation de la qualité des différents milieux. Elle ouvre droit à une exemption de taxe foncière pour les adhérents pour une durée de 5 ans, renouvelable. Les particuliers dont les parcelles sont classées NATURA 2000 peuvent également signer cette charte.

**2. Désignation d'un secrétaire de Séance**

Les membres du conseil municipal présents désignent Mme Martine FOLZER pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

**3. Le conseil municipal a approuvé les délibérations suivantes :**

Procès-verbal de la séance du 9 avril 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**4. Approbation de la Charte NATURA 2000**

Le conseil municipal a pris connaissance des éléments relatifs à cette charte et après en avoir délibéré, donne, à l'unanimité des membres présents, son accord quant à sa signature.

**5. Approbation de la nomination du Garde-Chasse**

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'émettre un avis favorable au renouvellement d'agrément de garde-chasse particulier au nom de Michel FROEHLY.

**6. Acquisition d'une parcelle à l'euro symbolique**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'émettre un avis favorable à l'acquisition du bien cadastré S1 P133 à l'euro symbolique et autorise Mme Le Maire à signer tous les documents devant intervenir à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé Mme Le Maire clos la séance à 21h20